

A la Direction des services
d'accompagnement et services assimilés
A la Direction des centres de jour et des
centres de jour pour enfants scolarisés
A la direction de certains projets
particuliers agréés

Bruxelles, le 6 mai 2020

Objet : COVID-19 (coronavirus) – modalités d'organisation des activités de jour et d'accompagnement

Mesdames, Messieurs,

Les dispositions adoptées le 27 avril par le Conseil national de sécurité en matière de déconfinement progressif imposent de préciser les modalités sur base desquelles les centres et services décideront comment leurs activités peuvent s'organiser dans les prochaines semaines.

Cette circulaire complète donc celle que vous avez reçue dans la semaine du 21 avril.

Préalable :

Une première phase de tests des résidents et du personnel des centres d'hébergement a été réalisée. Ses résultats sont encourageants et démontrent que la stratégie de confinement de ces centres a protégé globalement ses usagers. Les tests « PCR » dans les centres d'hébergement seront poursuivis tout au long de cette semaine et de la prochaine.

La pertinence des tests systématiques dans les centres de jour et dans les services d'accompagnement a suscité diverses interrogations parmi les directions, le personnel et les experts. La mise en place annoncée d'une méthodologie de traçage des cas positifs modifiera la stratégie initialement retenue de tests systématiques dans les centres de jour et dans les services d'accompagnement. En effet, un bénéficiaire testé négatif le matin pourrait devenir positif en fin de journée, suite à ses contacts familiaux, sociaux,...

Le testing (à répéter régulièrement) n'offrant aucune garantie dans ces conditions, le testing et le traçage ciblés des seuls cas suspectés parmi les bénéficiaires et le personnel représenteront la nouvelle stratégie à suivre dans les prochaines semaines, moyennant l'application de toutes les consignes sanitaires complémentaires nécessaires.

Critères d'évaluation spécifiques à chaque centre ou service :

La configuration architecturale

Celle-ci conditionne le nombre de travailleurs et de bénéficiaires qui peuvent être présents ensemble dans un même lieu. Il est important de garantir une distanciation physique (1,50 m) entre chacun, même si à certains moments, un rapprochement est inévitable. Des adaptations dans la gestion du mobilier, dans la circulation entre les pièces, dans l'affectation de certains locaux sont souvent nécessaires. Cette norme de distanciation est une norme générale ; elle peut être différente (voire plus sévère) dans certains lieux, tels que les écoles. Le personnel de centre de jour amené à travailler dans une école veillera au respect de ces autres normes, en accord avec les directives mises en place au sein de l'entité scolaire concernée.

Toujours privilégier une entrée unique et commune pour tout le monde.

L'état d'esprit de l'équipe

Les événements vécus par chacun, dans son milieu familial ou professionnel, et les interactions entre les membres du personnel peuvent générer un climat général très diversifié au sein des centres et services. Il y a lieu de tenir compte de ce paramètre, sans forcer une reprise d'activités, qui se révélerait plus traumatisante et finalement contre-productive (les bénéficiaires ressentant directement le mal-être existant). Un travail d'équipe fait d'écoute et de sensibilisation est indispensable.

Les besoins et demandes exprimés par les bénéficiaires, leurs aidants proches

En fonction de l'âge, du handicap, de la situation familiale, du tempérament de chaque bénéficiaire et de ses proches, l'absence ou la réduction d'activités et de suivi par les centres et services a des conséquences plus ou moins graves : diminution des compétences acquises, pertes fonctionnelles, troubles comportementaux amplifiés, sentiment d'abandon,...

Chaque situation individuelle doit être évaluée et l'intérêt d'une reprise/modification/intensification d'activités ou de contacts au sein du centre ou à domicile ou dans un autre lieu de vie doit faire l'objet d'une réflexion partagée par l'équipe avec le bénéficiaire et/ou ses aidants proches, voire d'autres professionnels qui le suivent régulièrement. Le bénéficiaire et/ou ses aidants proches restent libres d'adhérer à la politique de nouvelles activités convenue au sein de chaque centre ou service. Des formules « à la carte » peuvent aider à renouer/renforcer progressivement les contacts. Une attention prioritaire doit être réservée aux bénéficiaires qui subissent le plus les conséquences de la crise.

L'adaptation des équipes, des modes de fonctionnement, des techniques éducatives et rééducatives, des modalités relationnelles est la clé pour surmonter positivement la situation actuelle.

Le respect des instructions sanitaires

Les règles préventives suivantes doivent toujours être respectées :

- s'assurer autant que possible qu'aucun membre de la famille du bénéficiaire ne présente des signes tels que toux, nez qui coule et fièvre. **Pas d'accueil/suivi si signes présents → attendre 14j.**
- prendre la température de la personne handicapée avant toute prise en charge ou toute intervention. L'idéal est la prise de température au niveau axillaire (fièvre = $T^{\circ} > 38^{\circ}\text{C}$) avec un thermomètre dédié et désinfecté systématiquement après utilisation.
- un bénéficiaire qui présente des symptômes doit être renvoyé chez lui et doit contacter sans attendre son médecin généraliste. S'il n'est pas en mesure de le faire, le centre ou le service peut l'aider à appeler un médecin généraliste, le rassurer, assurer le suivi adéquat en fonction des conclusions du médecin.
- chaque membre du personnel doit prendre sa température avant de commencer son travail. S'il a de la t° ou des signes de Covid-19, il contacte son médecin.
- le personnel travaille avec un masque en tissu. Le port de gants est nécessaire lors de contacts rapprochés pour des soins ou des manipulations physiques. Toujours se référer aux consignes de lavage et/ou de remplacement des matériels de protection. Idéalement, le personnel porte des vêtements à mettre uniquement au centre ou dans le service et en assure le lavage quotidien.
- le port du masque par les bénéficiaires doit être vivement encouragé, en tenant compte des capacités de chaque bénéficiaire à comprendre les consignes et les modalités de bon usage et à en accepter le port sans entraîner des réactions d'opposition difficiles à gérer. Les centres et services ont aussi pour mission de sensibiliser tant les bénéficiaires que les aidants proches à l'utilité du port du masque. Dans la mesure des disponibilités de matériel de protection, les centres et services peuvent aussi en donner aux bénéficiaires qui n'en disposeraient pas.

- le lavage des mains avec du savon est régulier, tant pour le personnel que pour les bénéficiaires, notamment à chaque entrée et sortie du centre, ou lors de chaque visite à domicile, ou avant et après chaque intervention rapprochée (soin ou manipulation ou contact...). Cette précaution doit être systématique et faire partie des gestes automatiques en toutes circonstances. Du gel hydroalcoolique doit être disponible partout et pour chacun.
- désinfecter régulièrement le matériel utilisé, les clinches de portes,... systématiquement après une activité et assurer le nettoyage des locaux utilisés (ne pas oublier les toilettes). A l'extérieur, désinfecter le matériel emporté et utilisé.
- aérer régulièrement (au moins quotidiennement) les locaux utilisés par le personnel et les bénéficiaires.
- pour des activités ouvertes à plusieurs bénéficiaires en même temps, composer autant que possible des « silos » composés de personnes identiques, avec les mêmes membres du personnel.

Les modalités d'accès au centre ou au service

Les modalités de transport disponibles au fil des semaines influenceront le nombre de bénéficiaires susceptibles de reprendre des activités au sein des centres de jour.

Ainsi, les capacités du transport scolaire vers les écoles d'enseignement spécialisé, les normes d'occupation du transport privé collectif vers les centres de jour, l'occupation réelle (plus ou moins rassurante) des transports en commun publics influenceront les comportements et pourraient limiter la fréquentation des centres et services. Les bénéficiaires et leurs aidants proches restent libres d'utiliser l'un ou l'autre mode de transport.

Les visites à domicile sont moins soumises à ces aléas, et le personnel ne peut être contraint d'utiliser un type de transport plutôt qu'un autre.

Dans tous les cas, la concertation doit être privilégiée.

L'organisation des centres et services au sein d'un même pouvoir organisateur ou entre PO distincts

Des centres d'hébergement ont pu compter jusqu'à présent sur le soutien de collègues travaillant dans des centres de jour dont l'activité était réduite.

Pour chaque situation particulière, il y a lieu d'évaluer les enjeux et les risques.

L'offre d'activités de journée a permis à de nombreux résidents de centres d'hébergement d'éviter la contamination par de strictes mesures de confinement. Il s'agit là d'une mission prioritaire qui doit actuellement être maintenue. Elle sera régulièrement réévaluée en fonction des circonstances spécifiques à chaque centre en vue d'un retour progressif à une situation normalisée.

Les activités dans les écoles d'enseignement spécialisé

La reprise partielle et conditionnée des cours au sein des écoles pour leurs élèves influencera tant des décisions de parents (sur base volontaire) que des décisions de centres dont l'activité est liée à la fréquentation scolaire.

Dans le cas des centres de jour pour enfants scolarisés qui soutiennent prioritairement une école d'enseignement spécialisé, une coordination entre les équipes de chaque entité est nécessaire pour convenir ensemble de l'offre de services qui pourra être mise en place et des modalités pratiques à mettre en œuvre dans l'intérêt des bénéficiaires, ceci dans le respect des consignes sanitaires émanant des différentes autorités subsidiaires.

La disponibilité de matériel de protection

Chaque centre ou service doit disposer du matériel nécessaire à l'organisation de ses activités. Le SPFB et les Fédérations agissent ensemble pour atteindre cet objectif autant que possible.

Toute absence de matériel adéquat réduit automatiquement le niveau d'activité du centre ou du service. Chaque centre ou service est invité à contacter la Fédération dont elle est membre pour transmettre ses besoins spécifiques. Ils seront gérés et relayés à ce niveau auprès des autorités bruxelloises compétentes.

Des masques comprenant une partie transparente seront disponibles prochainement grâce à une collaboration entre l'ETA Renaître, la FEBRAP et le SPFB. Leur distribution tiendra compte de la capacité de production de l'ETA. Tous les centres et services bruxellois ont été invités ce 6 mai à communiquer leurs besoins.

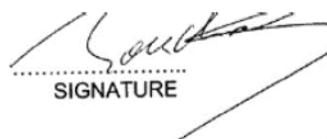
Conclusions :

La prise en considération de l'ensemble de ces critères permettra à chaque centre et service d'envisager comment ses activités peuvent s'organiser pour les bénéficiaires.

Des modalités de prise en charge partielle (par exemple un accueil à raison de 2 jours par semaine ou une activité individuelle à domicile,...) sont possibles. Ces modalités seront revues régulièrement en fonction de l'évolution des événements et des directives fédérales en matière de déconfinement.

Les réglementations applicables aux centres de jour, aux services d'accompagnement, aux services PACT, au service d'appui à la communication et l'interprétation pour les personnes sourdes, aux services d'accueil familial, aux services d'appui à la formation professionnelle, au service de soutien aux activités d'utilité sociale, à certains projets particuliers agréés seront adaptées temporairement pour permettre, tant sur le plan des missions que sur le plan des justificatifs de dépenses admissibles, la prise en considération des différents changements organisationnels et des charges supplémentaires intervenus suite à la crise sanitaire actuelle. Des arrêtés de pouvoirs spéciaux sont en cours de préparation dans ce cadre.

Les Fédérations du secteur, les organisations syndicales représentatives, les associations de personnes handicapées sont régulièrement consultées pour assurer la meilleure coordination possible quant aux mesures à prendre. Les centres et services sont aussi régulièrement contactés par l'administration pour entendre leurs inquiétudes et répondre à leurs questions. En cas de difficulté particulière, n'hésitez pas à nous contacter.



SIGNATURE

Philippe BOUCHAT
Directeur d'administration